COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 10 septembre 2024

Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

Deuxième campagne dans les collèges de Bourgogne-Franche-Comté proposée par l'ARS, l'académie de Besançon et l'académie de Dijon

**La deuxième campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) se déploie dans les 331 collèges de Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 32 000 élèves de 5e sont concernés. Objectif de l’ARS, en partenariat avec les soignants et les établissements scolaires des académies de Besançon et Dijon : continuer à améliorer la couverture vaccinale pour réduire les pathologies liées à HPV, en particulier les cancers.**

Recommandée par la Haute Autorité de Santé pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus, la vaccination contre les HPV prévient jusqu’à 90 % d’infections souvent non symptomatiques, mais à l’origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l’utérus, de la vulve, du vagin, de l’anus…

L’an dernier, au cours de la première campagne de vaccination conduite dans les établissements scolaires, 5 475 jeunes de Bourgogne-Franche-Comté ont pu bénéficier de cette protection.

Des résultats très encourageants avec une augmentation significative des taux de couverture vaccinale : + 20 points chez les filles à 12 ans (la couverture est passée de 35 à 55 % pour au moins une dose) et une hausse quasi équivalente chez les garçons, pour qui le taux de couverture est passé de 24 à 43 % pour au moins une dose.

Des évolutions régionales largement supérieures à celles du niveau national (+17 points pour les filles et + 15 points pour les garçons), permettant à la Bourgogne-Franche-Comté de rejoindre la moyenne nationale pour les filles (55 %) et de la dépasser de 2 points pour les garçons (41 %).

Pour cette deuxième campagne, la vaccination contre HPV est de nouveau proposée à tous les élèves de 5e, avec deux doses espacées de 5 à 13 mois, la première étant administrée entre octobre et décembre 2024 ; la seconde entre mars et mai 2025. Les vaccinations seront réalisées grâce à l’engagement des équipes mobiles de professionnels de santé issus des centres de vaccination régionaux : médecins, sage-femmes, infirmiers ou pharmaciens.

Cette campagne de vaccination, gratuite pour les usagers, est financée par l’Assurance maladie et l’ARS Bourgogne-Franche-Comté.

**Nouveauté de cette édition 2024-2025** : ces professionnels proposeront de contrôler le statut vaccinal général des élèves, les équipes se rendant dans les collèges pouvant ainsi, en fonction de l'organisation de chaque département, et si les parents l’autorisent, réaliser gratuitement la mise à jour vaccinale selon les recommandations en vigueur pour d’autres vaccins : [rougeole](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rougeole/)-[oreillons](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Oreillons/)-[rubéole](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Rubeole/), [diphtérie](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Diphterie/)-[tétanos](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Tetanos/)-[coqueluche](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Coqueluche/)-[polio](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Poliomyelite/), [Hépatite B](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Hepatite-B) , [infections à méningocoques](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Meningites-et-septicemies-a-meningocoques/)…

**Des démarches simplifiées**

Au plan pratique, l'Agence Régionale de Santé, en collaboration avec les académies de Besançon et Dijon, a mis en place un processus de consentement parental dématérialisé via une plateforme dédiée. Jusqu’au 25 septembre, les parents peuvent facilement donner leur autorisation en ligne (voir ci-dessous).

**Une accessibilité et une simplicité des démarches qui visent à encourager une participation massive à une action déterminante dans la prévention des cancers.**

**Parents : accéder au formulaire d’autorisation**

Les parents peuvent facilement remplir le [**formulaire d’autorisation pour campagne de vaccination contre HPV**](https://bfc.campagnehpv.fr/). En cas de difficultés d’accès, ils sont invités à se rapprocher de la vie scolaire du collège pour obtenir des autorisations sous format papier.

**En savoir plus**

-Sur les sites de [l'INCa](https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Vaccination-contre-les-cancers-HPV) et [Vaccination Info Service .](https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Infections-a-Papillomavirus-humains-HPV)

-[Des webinaires d’information](https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/vaccination-hpv-en-bourgogne-franche-comte-informations-parents)avaient également été organisés en juin 2024 pour répondre à toutes les questions concernant la vaccination.

Contacts presse :

ARS Bourgogne-Franche-Comté

Lauranne Cournault

lauranne.cournault@ars.sante.fr- Tél 06 43 64 20 24

Académie de Besançon
Guillaume Rivoire
guillaume.rivoire@ac-besancon.fr - Tél 06 76 62 69 81

Académie de Dijon
Delphine Mauerhan
Delphine.Mauerhan@ac-dijon.fr - Tél 06 46 84 04 79